

Campus Condorcet

---

**Délibérations du Conseil d'administration n°13 du 3  
décembre 2019**

Réuni au siège de l'EPCC 8, Cours des Humanités 93322 Aubervilliers cedex

---

**Délibération relative à l'avenant n° 2 au contrat de partenariat public-privé signé le  
15 mars 2016.**

**Membres du Conseil d'administration : 36**  
**Membres présents et représentés au début de la séance : 29**

**Délibération n°2019- 42 du Conseil d'administration.**

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n° 2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de  
l'établissement public Campus Condorcet ;

Vu le projet d'avenant n° 2 au contrat de partenariat public-privé signé le 15 mars 2016 entre  
l'EPCS Campus Condorcet et la société SERENDICITE ;

A l'unanimité des voix, le Conseil d'administration approuve le projet d'avenant n° 2 au contrat  
de partenariat public-privé signé le 15 mars 2016 entre l'EPCS Campus Condorcet et la société  
SERENDICITE

Abstention : 0

Votes pour : 29

Votes contre : 0

Affichage le 03/12/2019

Publication le 03/12/2019

Transmission au contrôle de légalité le 04/12/2019

Délibération certifiée exécutoire le 18/12/2019

Le Président du conseil d'administration

Jean-Marc BONNISSEAU

